

UNE PLATEFORME EUROPÉENNE DE RÉEXPORTATION

Huitième partenaire commercial de la France pour les biens et services, les Pays-Bas constituent un marché de 18 M d'habitants au fort pouvoir d'achat. Le PIB par habitant atteignait 65 000 € en 2025, plaçant le pays au 4^e rang de l'UE sur cet indicateur, malgré un endettement élevé des ménages.

Le pays s'inscrit dans une longue tradition d'ouverture sur le monde, portée notamment par le port de Rotterdam, 1^{er} port d'Europe et 11^e port mondial. Si les Pays-Bas jouent un rôle majeur de plateforme de réexportation, leur production nationale reste également très dynamique, en particulier dans l'agriculture et la chimie (notamment les engrais). En 2025, les exportations agricoles et agroalimentaires néerlandaises ont atteint 137,5 Md€, dont 88,4 Md€ issus de la production locale et 49,1 Md€ de réexportations.

Malgré un contexte international incertain, l'économie néerlandaise demeure dynamique. Après une croissance de 1,1 % en 2024, celle-ci a progressé à 1,9 % en 2025. Un ralentissement est toutefois attendu en 2026 en raison de la guerre au Moyen-Orient, avec une croissance estimée autour de 1,4 %, sous réserve d'évolution du contexte géopolitique. Dans le même temps, l'inflation s'est établie à 3,3 % en 2024 puis à 3 % en 2025 ; elle devrait rester au-dessus de 2,3 % en 2026.

Enfin, le paysage politique néerlandais reste fragmenté. À la suite des élections générales d'octobre 2025, un gouvernement de coalition minoritaire a été formé en février 2026. Celui-ci devra néanmoins rechercher des majorités au cas par cas au Parlement pour faire avancer ses projets.

CHIFFRES CLÉS 2025



Importations de produits agricoles et agroalimentaires :

- En provenance du monde : **99,8 milliards d'€**
- En provenance de France : **5,6 milliards d'€**



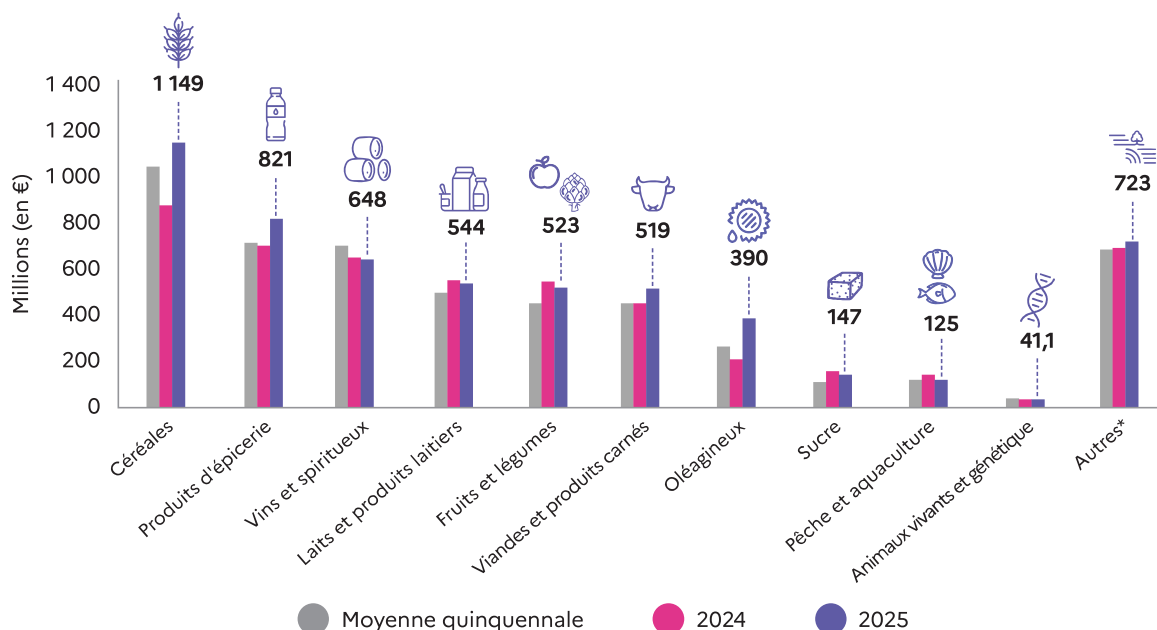
Balance commerciale agricole et agroalimentaire :

- Avec le monde : **+ 43,8 milliards d'€**
- Avec la France : **+ 6,9 milliards d'€**

IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE FRANCE

Évolution des importations par filière en provenance de France

Les importations néerlandaises en provenance de France sont en augmentation de 11,3 % entre 2024 et 2025, due aux deux premiers postes : les céréales (+ 30,8 %) et les produits d'épicerie (+ 16,4 %). On peut également noter une augmentation de plus de 80 % des importations d'oléagineux français.



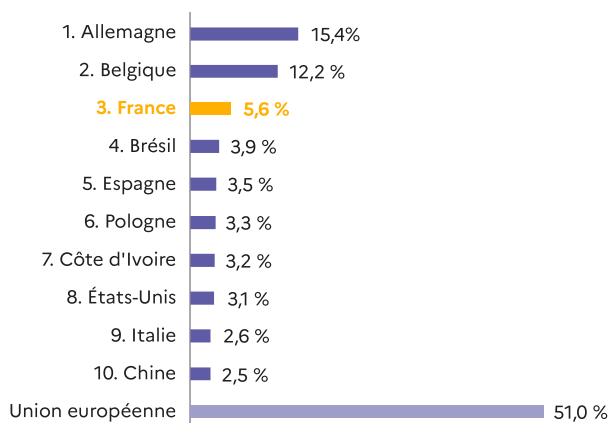
*La filière « Autres » (2025) comprend notamment : alimentation animale (3,9 % des importations totales ; 219 millions €), préparations alimentaires (2,4 % ; 133 millions €), graines à semer (1,7 % ; 93 millions €).

Source : Eurostat (UE), d'après Trade Data Monitor

IMPORTATIONS EN PROVENANCE DU MONDE

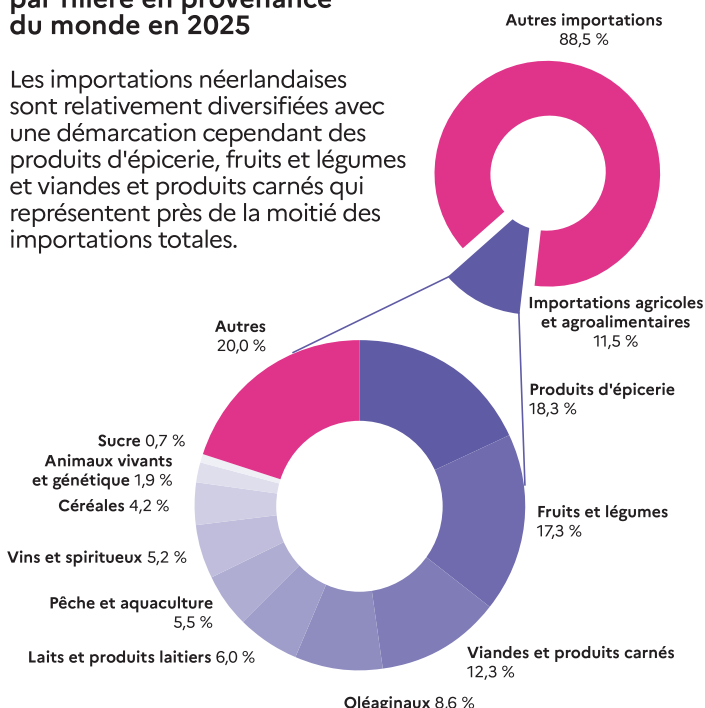
Parts de marché des principaux fournisseurs en 2025

Les importations néerlandaises proviennent à plus de la moitié de l'Union européenne. C'est notamment le cas des 3 premiers fournisseurs des Pays-Bas : l'Allemagne (15,4 % de part de marché), la Belgique (12,2 %) et la France (5,6 %).



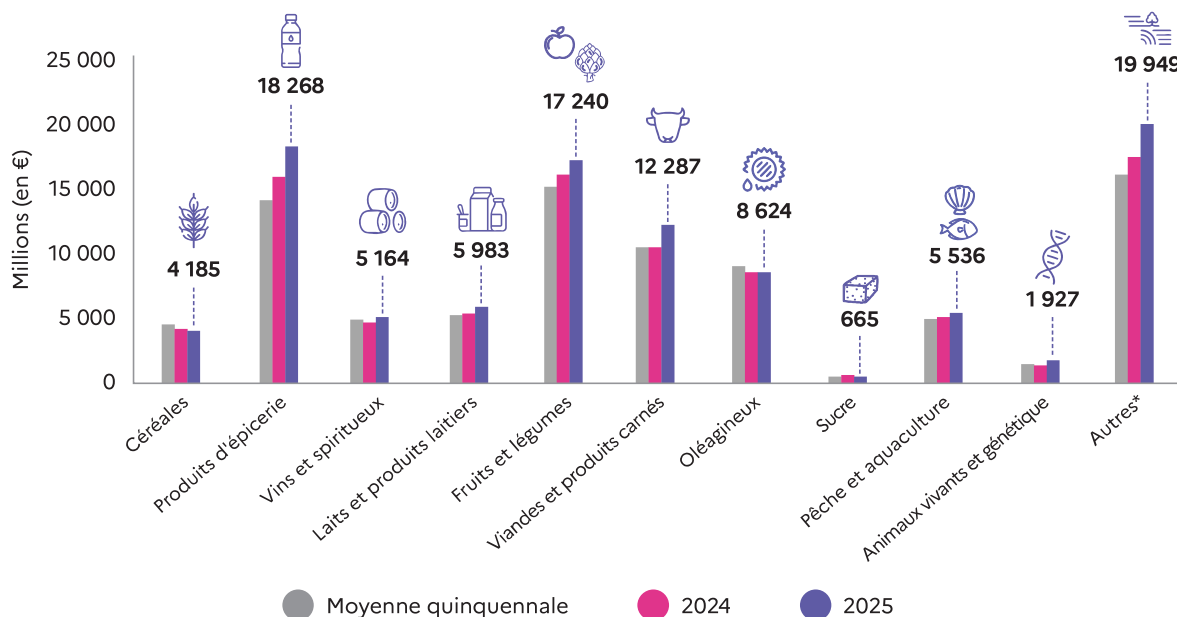
Répartition des importations par filière en provenance du monde en 2025

Les importations néerlandaises sont relativement diversifiées avec une démarcation cependant des produits d'épicerie, fruits et légumes et viandes et produits carnés qui représentent près de la moitié des importations totales.



Évolution des importations par filière en provenance du monde

L'ensemble des filières connaissent, à l'exception des céréales (- 2,9 %) et du sucre (- 11,4 %), une augmentation de leurs importations entre 2024 et 2025. C'est notamment le cas des trois premiers postes d'importation, les produits d'épicerie, les fruits et légumes ainsi que les viandes et produits carnés, qui voient leurs importations croître respectivement de + 14,6 %, + 7 % et + 16,9 %.



*La filière « Autres » (2025) comprend notamment : fèves de cacao (6,2 % des importations totales ; 6,2 milliards €), plantes vivantes (2,9 % ; 2,9 milliards €), préparations alimentaires (2,5 % ; 2,5 milliards €).

Source : Eurostat (UE), d'après Trade Data Monitor

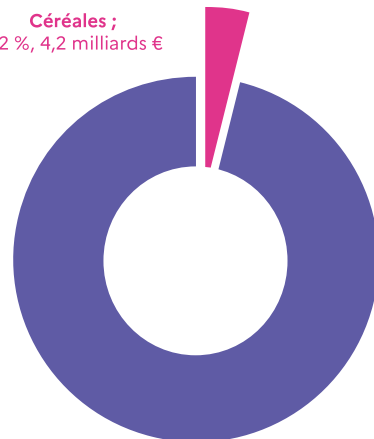
IMPORTATIONS NÉERLANDAISES DE CÉRÉALES

UN MARCHÉ DÉPENDANT DE CÉRÉALES DE QUALITÉ

Les Pays-Bas couvrent une part limitée de leurs besoins en céréales : environ 17 % pour le blé, 10 % pour l'orge, 5 % pour le maïs et moins de 1 % pour le soja. Cette faible autonomie s'explique notamment par la forte densité de population et le coût élevé du foncier agricole (85 300 € en moyenne par hectare en 2024), qui incitent les agriculteurs à privilégier des cultures à forte valeur ajoutée, comme les fruits, légumes et fleurs sous serre. Le pays importe donc massivement des céréales pour l'alimentation humaine et animale. Une partie est ensuite réexportée après transformation, notamment via le port de Rotterdam.

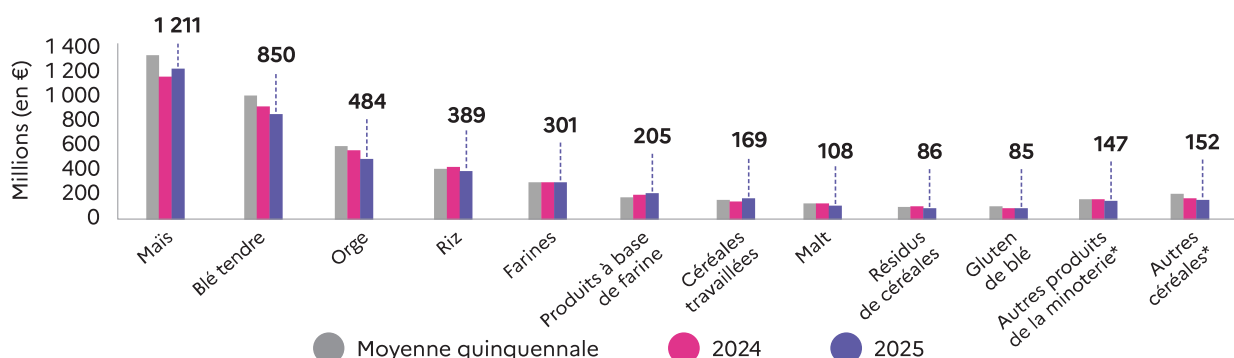
Selon l'université de Wageningen (2021), environ 60 % du blé importé ou produit est destiné à l'alimentation animale et 40 % à l'alimentation humaine. La production locale ne répondant pas toujours aux exigences du blé panifiable, les minoteries importent du blé de qualité, notamment d'Allemagne et de France. La situation est similaire pour l'orge : environ 80 % est utilisé pour l'alimentation animale et 20 % pour la consommation humaine (bière), la production nationale étant insuffisante pour les besoins du maltage et du brassage. Enfin, le maïs est majoritairement destiné à l'ensilage et à l'alimentation animale, la culture de maïs grain étant limitée par les conditions climatiques. Environ 65 % est utilisé pour l'alimentation animale, 15 % pour les biocarburants et 20 % pour l'alimentation humaine.

Céréales ;
4,2 %, 4,2 milliards €



Évolution des importations néerlandaises de céréales en provenance du monde

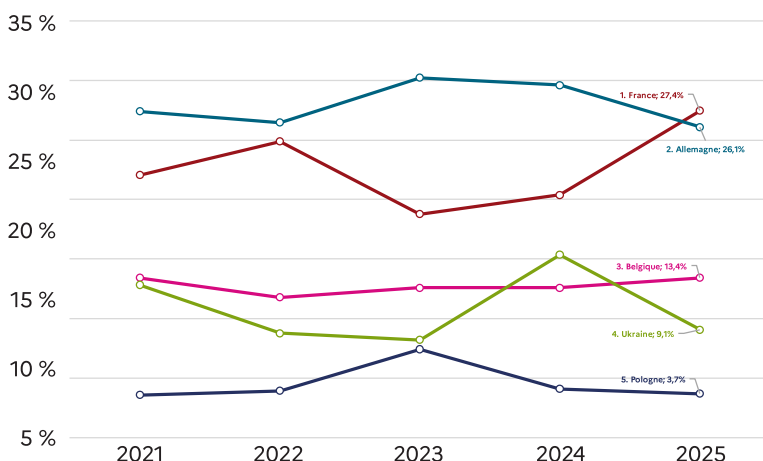
Les importations néerlandaises de céréales, composées à près de la moitié de maïs (28,9 %) et de blé tendre (20,3 %), sont en diminution de 2,9 % entre 2024 et 2025. Cette baisse s'explique notamment par une chute des importations en blé tendre (- 6,4 % ; - 58 M€) et en orge (- 12,3 % ; - 67 M€).



*Autres céréales et produits de la minoterie (2025) comprend notamment : gruaux et semoules (1,1 %), avoine (1,1 %), amidon de maïs (1,0 %)

Évolution des parts de marché des principaux fournisseurs de céréales des cinq dernières années

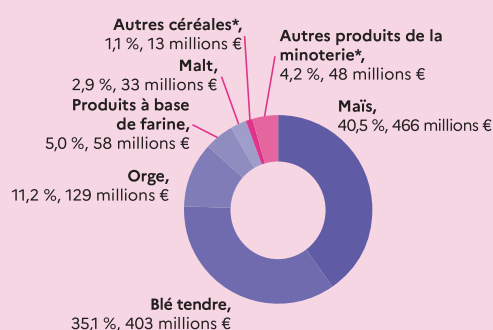
En 2025, les importations de céréales en provenance de France augmentent fortement (+ 30,8 %) tandis que celles de l'Allemagne reculent. La France gagne ainsi 7 points de part de marché et devient le 1^{er} fournisseur en céréales des Pays-Bas. Les importations depuis l'Ukraine chutent également de manière importante et le pays passe 4^e importateur derrière la Belgique.



Source : Eurostat (UE), d'après Trade Data Monitor

Répartition des importations en provenance de France en 2025

Les céréales françaises importées par les Pays-Bas sont composées à plus de trois quarts de maïs (40,5 %) et de blé tendre (35,1 %), en cohérence avec la composition des importations de céréales en provenance du monde.



*Autres céréales et produits de la minoterie (2025) comprend notamment : farines (0,8 %), gluten de blé (0,8 %), gruaux et semoules (0,7 %).

IMPORTATIONS NÉERLANDAISES DE PRODUITS D'ÉPICERIE

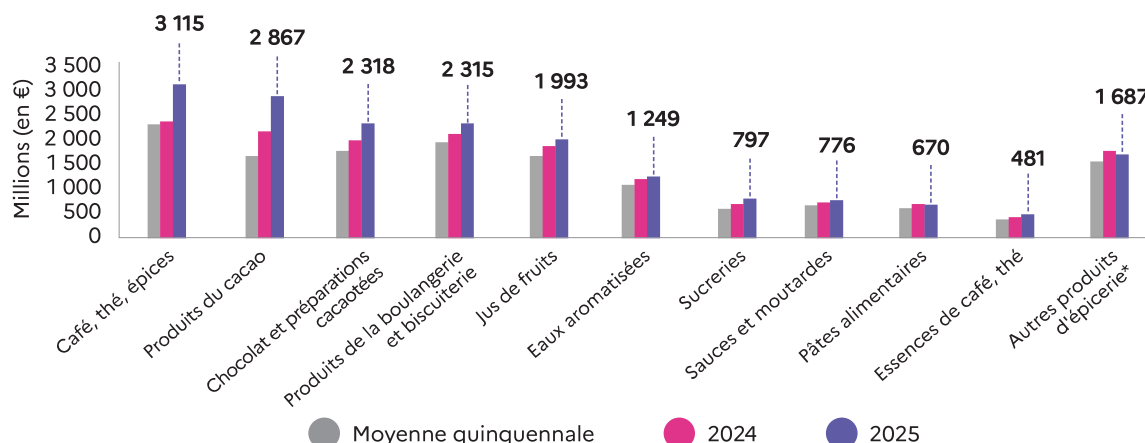
ENVOLÉE DES PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

Le marché néerlandais des produits d'épicerie poursuit en 2025 sa dynamique de croissance, avec une progression marquée des importations de 14,6 % (18,3 Md€ contre 15,9 Md€ en 2024). Les deux principaux fournisseurs restent la Belgique (18 %) et l'Allemagne (17,9 %), la France est en 5^e position. Cette hausse est principalement tirée par les produits du café et du cacao, dont l'augmentation des cours sur les marchés internationaux a fortement contribué à la valorisation des importations.



Évolution des importations de produits d'épicerie en provenance du monde

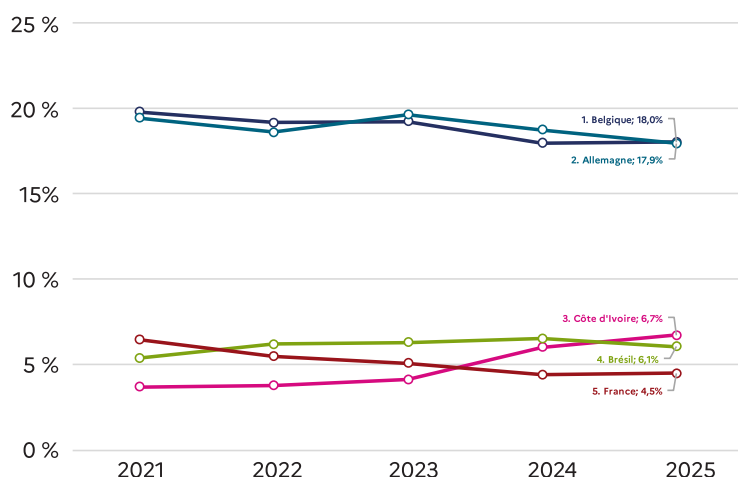
Les importations néerlandaises de produits d'épicerie, relativement variées, sont en augmentation de 14,6 % entre 2024 et 2025. Cette hausse est due à une augmentation générale de l'ensemble des produits d'épicerie à l'exception des pâtes alimentaires (- 2,3 %) et des autres produits d'épicerie (- 3,7 %). Les cafés, thés et épices et produits du cacao, produits les plus importés, connaissent notamment une hausse respective de 31,9 % et 32,6 %.



*Autres produits d'épicerie (2025) comprend notamment : Céréales soufflées (2,1 %), glaces (1,8 %), eaux minérales (1,2 %).

Évolution des parts de marché des principaux fournisseurs de produits d'épicerie des cinq dernières années

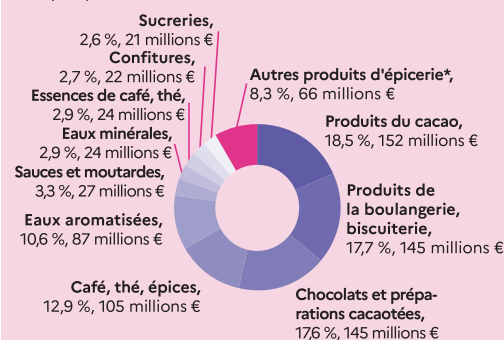
En 2025, la part de marché de l'Allemagne (17,9 %) diminue pour la 2^e année consécutive et passe 2^e fournisseur des Pays-Bas derrière la Belgique (18 %). Tandis que la France (4,5 %) demeure 5^e fournisseur, la Côte d'Ivoire (6,7 %) voit sa part augmenter et devient le 3^e fournisseur devant le Brésil (6,1 %).



Source : Eurostat (UE), d'après Trade Data Monitor

Répartition des importations en provenance de France en 2025

Les importations de produits d'épicerie en provenance de France, en augmentation de 16,4 % entre 2024 et 2025, sont relativement variées. Parmi elles se détachent cependant les produits du cacao (18,5 %), produits de la boulangerie et biscuiterie (17,7 %) et chocolat et préparations cacaotées (17,6 %).



*Autres produits d'épicerie (2025) comprend notamment : pâtes alimentaires (1,9 %), glaces (1,7 %), jus de fruits (1,0 %).